

## VILLE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL  
--oOo--  
Séance du 31 mai 2007

N° 2007/110

### Travaux de bâtiment sur le patrimoine de la commune - Avenants aux marchés - Signature - Autorisation.

MM.

#### **I-EXPOSE**

Par délibérations du conseil municipal en date des 16 février 2006, 31 mars 2006 et 29 mars 2007, la ville a attribué différents marchés pour les travaux de bâtiment sur le patrimoine de la commune (marchés n° 39 à 47-06, 67-06 et 53 et 54-07).

Ces marchés sont des marchés à bons de commande et sont conclus à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert et ce afin d'offrir la souplesse nécessaire aux services pour l'exécution des prestations tout en garantissant la sécurité juridique de la phase de consultation.

Il apparaît que la formule de variation des prix introduite dans le marché, lors de la rédaction du cahier des charges est imprécise et que son interprétation peut être contradictoire.

Il convient donc de conclure des avenants aux marchés pour les travaux de bâtiment sur le patrimoine de la commune afin de remplacer :

- L'article 3.3. "Variation des prix" tel que rédigé :

#### **Marchés n° 39 à 47-06 et 67-06 (1er et 2ème appels d'offres) :**

##### *3.3.1. Forme des prix :*

*Les prix sont fermes pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de l'année 2006. Ils seront actualisés le cas échéant lors de chaque renouvellement du marché (années 2007, 2008 et 2009).*

##### *3.3.2. Date de référence des prix :*

###### Travaux réalisés en 2006 :

*Les prix unitaires sont fermes pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de l'année 2006, à savoir :*

- application du bordereau de prix unitaire BATIPRIX édition 2005 (P0),*
- prix horaire pour travaux en régie fixé dans l'acte d'engagement (P0).*

###### Travaux réalisés en 2007 :

*Les prix seront actualisés (P) pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de l'année 2007 selon la formule suivante :*

$P =$	$P_0 \times$	<i>BT 01 janvier 2007</i>
		<i>BT 01 janvier 2006</i>

Travaux réalisés en 2008 :

Les prix seront actualisés (P) pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de l'année 2008 selon la formule suivante :

$P =$	$P_0 \times$	<i>BT 01 janvier 2008</i>
		<i>BT 01 janvier 2006</i>

Travaux réalisés en 2009 :

Les pris seront actualisés (P) pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de l'année 2009 selon la formule suivante :

$P =$	$P_0 \times$	<i>BT 01 janvier 2009</i>
		<i>BT 01 janvier 2006</i>

**Marchés n° 53 et 54-07 (3ème appel d'offres) :**

3.3. Variation dans les prix

3.3.1. Forme des prix :

Les prix sont fermes pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de l'année 2007. Ils seront actualisés le cas échéant lors de chaque renouvellement du marché (années 2008 et 2009).

3.3.2. Date de référence des prix :

Travaux réalisés en 2007 :

Les prix unitaires sont fermes pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de l'année 2007, à savoir :

- application du bordereau de prix unitaire BATIPRIX édition 2007 (P0),
- prix horaire pour travaux en régie fixé dans l'acte d'engagement (P0).

Travaux réalisés en 2008 :

Les prix seront actualisés (P) pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de l'année 2007 selon la formule suivante :

$P =$	$P_0 \times$	<i>BT 01 janvier 2008</i>
		<i>BT 01 janvier 2007</i>

Travaux réalisés en 2009 :

Les prix seront actualisés (P) pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de l'année 2008 selon la formule suivante :

$P =$	$P_0 \times$	BT 01 janvier 2009
		BT 01 janvier 2007

- Par l'article 3.3. "Variation des prix" ainsi rédigé :

**Marchés n° 39 à 47-06 et 67-06 (1er et 2ème appels d'offres) :**

3.3.1. *Forme des prix :*

Les prix sont fermes pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de la 1ère année d'exécution du marché. Ils seront actualisés le cas échéant lors de chaque renouvellement du marché (années 2007, 2008 et 2009).

3.3.2. *Date de référence des prix :*

Travaux réalisés lors de la 1ère année d'exécution du marché :

Les prix unitaires sont fermes pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de la 1ère année d'exécution du marché, à savoir :

- application du bordereau de prix unitaire BATIPRIX édition 2005 (P0),
- prix horaire pour travaux en régie fixé dans l'acte d'engagement (P0).

Travaux réalisés lors de la 2ème année d'exécution du marché :

Les prix seront actualisés (P) pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de la 2ème année d'exécution du marché selon la formule suivante :

$P =$	$P_0 \times$	BT 01 janvier 2007
		BT 01 janvier 2006

Travaux réalisés lors de la 3ème année d'exécution du marché :

Les prix seront actualisés (P) pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de la 3ème année d'exécution du marché selon la formule suivante :

$P =$	$P_0 \times$	BT 01 janvier 2008
		BT 01 janvier 2006

Travaux réalisés lors de la 4ème année d'exécution du marché :

Les pris seront actualisés (P) pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de la 4ème année d'exécution du marché selon la formule suivante :

$P =$	$P_0 \times$	BT 01 janvier 2009
		BT 01 janvier 2006

**Marchés n° 53 et 54-07 (3ème appel d'offres)**

3.3.1. *Forme des prix :*

Les prix sont fermes pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de l'année 2007. Ils seront actualisés le cas échéant lors de chaque renouvellement du marché (années 2008 et 2009).

3.3.2. *Date de référence des prix :*

Travaux réalisés lors de la 1ère année d'exécution du marché :

Les prix unitaires sont fermes pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de l'année 2007, à savoir :

- application du bordereau de prix unitaire BATIPRIX édition 2007 (P0),
- prix horaire pour travaux en régie fixé dans l'acte d'engagement (P0).

Travaux réalisés lors de la 2ème année d'exécution du marché :

Les prix seront actualisés (P) pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de la 2ème année d'exécution du marché selon la formule suivante :

$P =$	$P_0 \times$	BT 01 janvier 2008
		BT 01 janvier 2007

Travaux réalisés lors de la 3ème année d'exécution du marché :

Les prix seront actualisés (P) pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de la 3ème année d'exécution du marché selon la formule suivante :

$P =$	$P_0 \times$	BT 01 janvier 2009
		BT 01 janvier 2007

## **II - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics.

suivant l'avis favorable de la commission affaires économiques et portuaires, finances, administration générale, personnel

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

autorise le maire à signer des avenants aux marchés conclus pour les travaux de bâtiment sur le patrimoine de la commune afin de modifier la clause de révision des prix.

La clause introduite dans le CCAP sera la suivante :

#### **Marchés n° 39 à 47-06 et 67-06 (1er et 2ème appels d'offres) :**

##### 3.3.1. Forme des prix :

Les prix sont fermes pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de la 1ère année d'exécution du marché. Ils seront actualisés le cas échéant lors de chaque renouvellement du marché (années 2007, 2008 et 2009).

##### 3.3.2. Date de référence des prix :

Travaux réalisés lors de la 1ère année d'exécution du marché :

Les prix unitaires sont fermes pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de la 1ère année d'exécution du marché, à savoir :

- application du bordereau de prix unitaire BATIPRIX édition 2005 (P0),
- prix horaire pour travaux en régie fixé dans l'acte d'engagement (P0).

Travaux réalisés lors de la 2ème année d'exécution du marché :

Les prix seront actualisés (P) pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de la 2ème année d'exécution du marché selon la formule suivante :

---

P =	Po x	BT 01 janvier 2007
		BT 01 janvier 2006

Travaux réalisés lors de la 3ème année d'exécution du marché :

Les prix seront actualisés (P) pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de la 3ème année d'exécution du marché selon la formule suivante :

P =	Po x	BT 01 janvier 2008
		BT 01 janvier 2006

Travaux réalisés lors de la 4ème année d'exécution du marché :

Les pris seront actualisés (P) pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de la 4ème année d'exécution du marché selon la formule suivante :

P =	Po x	BT 01 janvier 2009
		BT 01 janvier 2006

### **Marchés n° 53 et 54-07 (3ème appel d'offres) :**

3.3.1. Forme des prix :

Les prix sont fermes pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de l'année 2007. Ils seront actualisés le cas échéant lors de chaque renouvellement du marché (années 2008 et 2009).

3.3.2. Date de référence des prix :

Travaux réalisés lors de la 1ère année d'exécution du marché :

Les prix unitaires sont fermes pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de l'année 2007, à savoir :

- application du bordereau de prix unitaire BATIPRIX édition 2007 (P0),
- prix horaire pour travaux en régie fixé dans l'acte d'engagement (P0).

Travaux réalisés lors de la 2ème année d'exécution du marché :

Les prix seront actualisés (P) pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de la 2ème année d'exécution du marché selon la formule suivante :

P =	Po x	BT 01 janvier 2008
		BT 01 janvier 2007

Travaux réalisés lors de la 3ème année d'exécution du marché :

Les prix seront actualisés (P) pour tous les travaux qui feront l'objet d'un ordre de service daté de la 3ème année d'exécution du marché selon la formule suivante :

P =	Po x	BT 01 janvier 2009
		BT 01 janvier 2007

D. OLIER

Visa Sous préfecture 06/06/2007  
Affichée le 12/06/2007